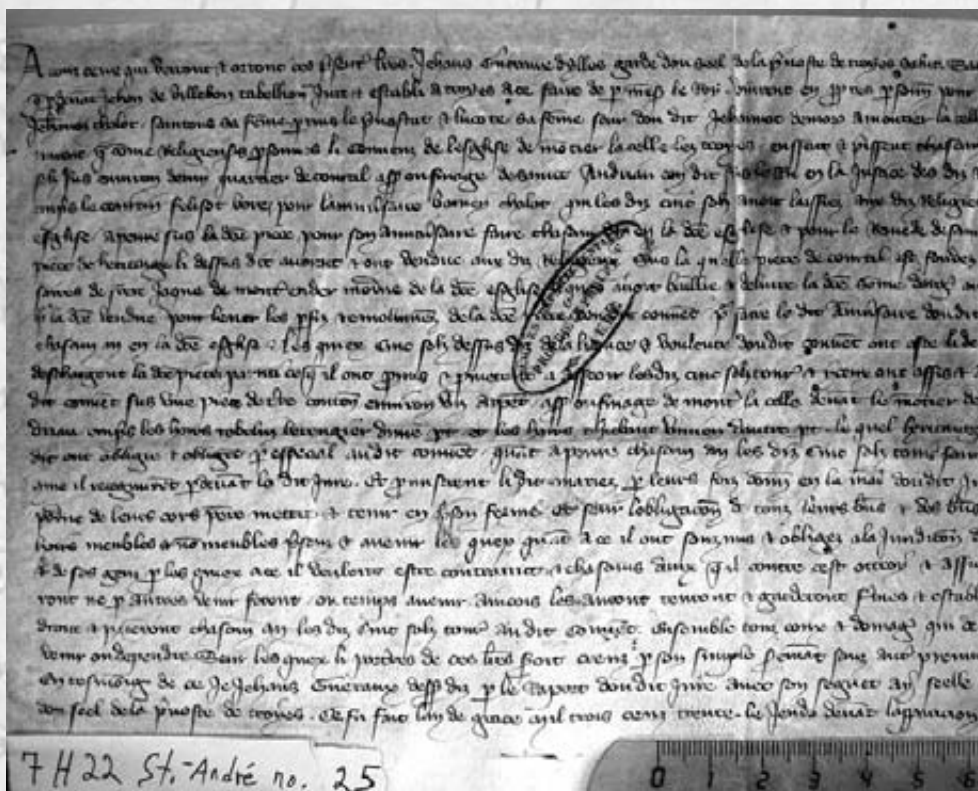


# Du don au contrat : La transformation médiévale des transactions foncières

## L'exemple de Montier-la-Celle entre 1100 et 1350

par Richard Keyser



Acte passé en 1331 entre l'abbaye de Montier-la-Celle et les enfants d'un donateur concernant la réaffectation d'un loyer de terre donné aux moines pour l'anniversaire de leur père. (Arch. dép. Aube, 7 H 22, Saint-André n° 25 ; voir dans cet article la note n° 13).

Au cours du « long » XIII<sup>e</sup> siècle, les transactions foncières abandonnent la forme du don pour adopter celle du contrat de vente. Dans le même temps, la solution des litiges passe de la conciliation coutumière au procès formel. Ces évolutions traduisent l'émergence des notions de bien immobilier et de contrat dans les pratiques sociales et culturelles.

Ayant récemment achevé une thèse doctorale en histoire médiévale portant sur les sources conservées dans les archives départementales de l'Aube, j'ai été heureux de l'occasion qui m'a été offerte de résumer celle-ci pour les lecteurs de *La Vie en Champagne*. Cette thèse présente une analyse d'un corpus de plus de 600 chartes de 1100 à 1350 venant du monastère bénédictin de

Montier-la-Celle, sur le finage actuel de Saint-André, à la sortie de Troyes (1). Même si les conclusions atteintes sur la base de cette étude de cas doivent être testées par des travaux sur d'autres institutions, cette abbaye, l'une des plus anciennes et des plus riches du diocèse de Troyes, fournit un large échantillon de transactions entre les moines et de nombreux autres